

Par. 14. Nov. 64,

A Orange a 3 November 1664 X.414.

Monsieur

Monsieur

and with others who wanted to help him

~~10~~ 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

16. *Chrysanthemum* L. *Chrysanthemum* L. *Chrysanthemum* L.

Some of the following are new to me.

the bottom of the chimney. 186

not fit the so-called old among the new

and the other side of the body. The skin is  
yellowish brown, with dark brown spots.

and of the said author was in his time very  
much esteemed.

Nous avons appris par lettres d'avis Vostre honneur  
d'Angleterre de quoy tous les gens de la ville Louem Preu, e

auo ardeur qu'il lui plaira de parerfuer lement que vo  
commencez a son honneur cest foire et consolation de ce p

desoles  
y con de la gente es más férrea que una vela

Monsieur de L'Isle-Adam et son frère M. le Comte de la Motte,  
en promenade pour affaires d'<sup>la</sup> Seigneur de Lubecq, et gaffé  
par M. de Schuyler; et nous entretenus au

Carpenter y Vesmer M. de Sobras, et nous entrons sur un  
de puberté aiguë S. A. doit citer dans peu de jours,

pas bon que son Partement les déclare major pour vaincre  
que vous sont très bien cannes de quoq led Sieur de Sobras

vous escrêpe, et a ces effets fesuy do may lauffe de l'art, &  
Monsieur do les examiner, et si vous le jugez ainsi ap-

faire Scavoir vos Sentimens lesquels nous faffurons de vous  
daffection ne vous pourra pas prouetter een daffection

des descendants que les principales organes surajoued our ou

vous l'honneur de vous faire savoir par ma décreture du 18 Juillet  
comme il y a eu un grand dessein entre M. de Beaufain baron

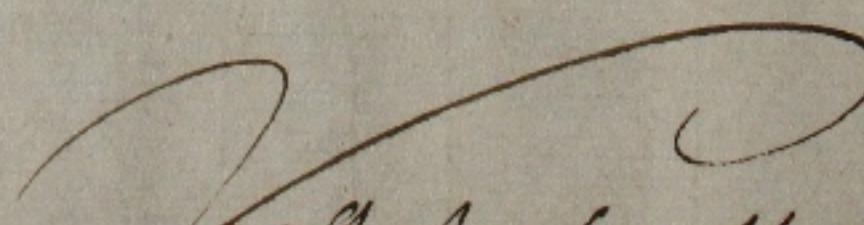
M<sup>r</sup> de Malley, lorsque cette question sera débattue  
j'insisterai batailles que ce M<sup>r</sup> ou fait des dommages du

.14. N

.14. V.6

Beaufort dans son Chasteau de Visles, et granges qu'il au terron  
de ce chasteau, et as cours passés le faire au nez d'ordre Sirens de  
Maloy qui on tenor enferme dans vntz un acauf der sa  
desmense et effarement d'espriit s'estant renis comme on dit  
dans sa prison seroit ayuado, et s'estant jette entre les bras dudit  
Sire de Beaufort, et d'autres ses parentz et amis, ~~espri~~, Sire de  
Maloy ses freres qui le tenoyent des et fermes, ne estoient guide  
soyent tous deux en preuatiay tenu a cause defayez comez contre  
est Sire de Beaufort que d'autres qu'ils oisent corus en ester viller  
Lieu de La Princapale. Son venus accompagnes de leurs parentz  
et de beaucoups d'autres personnes aux portes de Marville, la  
en l'espri de Beaufort et quantite de les amis qui estoient  
aussi venus de toutes parts ayant aussi faire peu sen est fait  
qu'ils n'en soyent venus en des grans et extrémitez, et si Ma-  
rville est cette pauvre ville qui est touszours de plus  
d'infiries en deux parties dont le chasteau est le chef de l'on, auoit  
estre reduite a l'adversaire de ses defolations, Ce qui semble estre  
inevitables Si Dieu par ses grans mercordes n'a prie le  
compassion de nous, et ne nous redonne bien tost la douce et  
legitime domination de nos bon et souverain Prince, Et d'autant  
plus qu'il settour tous les cours denoumeaux troubles et querelles  
qui on fomentez et suscitez aplaisir Sauret qu'il y ay gardonne  
que les puissé ou veult etemmer, Caus qui on maintenait  
l'autorité en main Ses troupes touszours jutées et pro-  
on contra, et bon souciur les autres, Je vous faurois Monsieur  
Joyne plus longue relation de toute la procedure qu'on atenue et  
qu'oy tenu en cez affaires Si j'ede craincu de manquer par  
faute de bonnes instructions en quelques de ses circonstances  
ou de vous estre trop importun mon dessing et mon devoir estoit  
de me pour eschape que dedee dom je suis estre bien affre, —  
esperons de le faire par le prochain ordnaire qu'auz j'en aurai  
aussi l'apure verite Il faulroit est digne de vous avoist  
agitation et cependant le contumer apres Dieu qui il  
emme au nez feraise fer vos negociations Vous rengliez  
de ses plus precieuses benedictions et sur touszours avec le  
respect que redobz

Monsieur



Mon tres humble et tres obéissant  
et parfaitement ayeus serviteur  
Constantijn

Dès que dessus écrit le Sieur de Malijay s'est trouvé retrouvé dans  
l'église cathédrale appartenant à ce jour il a été saisi dans une maison du  
cloître par ordonnance de M. le comte d'Alphonse qui a été présent à  
l'exécution de son arrêté adopté de M. Ladoucas général de l'armée de Béarnais  
en faveur du Roi et dont partie de sa garnison, à la tête de laquelle  
y a un royaume des forces en l'assassinat des trois Orange où il est  
maintenant

